ral de la Baltique orientale et sur les Iles-Britanniques. En France, on a recueilli 4 mm. d'eau à Ouessant et à Marseille, 3 à Cherbourg.

La température se relève en Irlande, sur l'Angleterre, sur nos régions du centre et du sud-ouest. Ce matin, le thermomètre marquait — 16° à Riga, — 6° à Belfort, — 2° à Paris, -2° à Alger. — On notait 4° au pay de Dôme, — 5° au mont Ventoux. — 7° au pic du Midi. — En France, la température va continuer à se relever et le temps se mettre à la pluie. — A Paris, hier, couvert. — Moyenne d'hier, 2 janvier, 1°0, inférieure de 3°7 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima, 2°1 ; minimum de ce matin, — 2°0. — Baromètre à sept heures du matin, 758 mm. 5. A la tour Eiffel, maximum, 6°9; minimum, 3°6. La vitesse du vent à partir de dix heures ce matin surpasse 20 mètres par seconde. — Monte-Carlo : matin, +9° midi, +11. Couvert.

LE ROUSSOT

I

Depuis plus de dix ans que le Roussot braconnait dans les bois de Léry, une haine sourde couvait dans son cœur contre le garde forestier.

Celui-ci, appelé Moiraud, était un ancien zouave d'Afrique, ne craignant ni Dieu ni diable, et incapable d'aucune compromission. Imbu de son devoir, plein de passion pour son métier, il veillait avec un soin jaloux sur le gibier confié à sa garde.

Ces deux hommes avaient eu souvent maille à partir ensemble. Moiraud guettait le braconnier, emportait ses pièges à lapins, déployait toute sa ruse afin de le surprendre. Le Roussot, plus habile encore, le harcelait de continuelles maraudes.

N'avait-il pas eu l'audace, un soir de Saint-Sylvestre, de clouer des peaux de lièvres sur de jeunes bouleaux pour marquer ses souhaits de bonne année ?

Parfois, Moiraud s'était imaginé le tenir. Mais, malin comme un Apache, il glissait dans les fourrés inextricables, se trouvait à droite quand on le croyait à gauche, et ne se lassait pas de faire des chasses fructueuses, car la réserve commise à la surveillance de l'ancien zouave était peut-être la plus fréquentée du département par le gibier.

Roussot en connaissait à fond les détours.

Orphelin, tout petiot, il avait grandi sans famille, vagabond et miséreux.

Tantôt pâtre, tantôt valet, placé chez des fermiers qui abusaient de sa faiblesse pour l'écraser de besogne en lui donnant un gain dérisoire, il était demeuré farouche, un peu aigri. Il ne savait pas se plier aux exigences du service. Sa mauvaise tête le faisait généralement chasser de partout.

Il travaillait à l'époque de la fenaison, aidait aussi à couper les blés. Ensuite il redevenait le braconnier impénitent qui ne mangeait point son saoul tous les jours.

Dominé par un besoin inné de liberté, il n'aimait que la vie vagabonde, les émotions imprévues, les ruses à imaginer envers les bêtes. Existence hors la loi, obligée de lutter contre tous.

Le Roussot habitait seul, à l'orée d'un bois communal, une masure de pierres croulantes et de branchages. Lui-même fricotait sa cuisine.

Dans sa vie de sauvage, le garde était donc l'Ennemi, le pourchasseur impitoyable auquel il gardait rancune de tous ses tourments.

Lorsqu'ils se rencontraient sur les routes ou dans une rue du village, les deux hommes échangeaient des injures et des menaces *Querelles sans merci* dont le dénouement pouvait devenir sanglant.

II

Par une claire nuit de janvier, le Roussot, tapi sous d'épaisses broussailles, était à l'affût. Immobile, son fusil armé, il guettait une bande de chevreuils qui gambadaient à dix pas de lui.

Les bêtes jouaient, gracieuses, avec de petits bonds légers. L'une d'elles s'attarda enfin à brouter les feuilles sèches d'un ormeau.

Le ciel était très pur. La clarté argentée de la lune glissant entre les branches semait sur le sol de larges gouttes de lumière.

Roussot retenait son souffle, attendait, prêt à viser. Ses yeux de chat s'appliquaient à confondre dans une même ligne le point de mire et le but à atteindre. Il lâcha alors ses deux coups.

Au même instant une main de fer étreignit son épaule.

— Ah ! je t'y prends, canaille, je t'y pince !

L'ancien zouave se jetait sur son adversaire pendant que le braconnier, crispé, haletant, cherchait à se dégager.

— Quitte-moi !

— Tu recevras la correction, pendard !

— Ah! rugit le Roussot, tu veux donc que je t'ouvre le ventre.

Les deux hommes se trainaient, enlacés, dans une mortelle étreinte.

La rage montait au cerveau du braconnier. Il vit rouge... Soudain Moiraud chancela, les deux mains portées à ses flans avec un gémissement d'agonie dont les feuilles frisonnèrent.

Le Roussot, grisé par la fureur lui avait plongé son couteau cour et aigu dans la ceinture.

— Cette fois, grommela-t-il, je suis vengé !

Il essuya rapidement la lame ensanglantée, chargea la chevrette sur ses épaules et s'enfuit à toutes *jambes*.

III

Le surlendemain du crime, deux gendarmes qui faisaient une battue pour chercher le père Moiraud, trouvèrent son cadavre au milieu de la clairière. On l'emporta sur un brancard et une enquête immédiate fut ouverte.

Le Roussot s'étonna bientôt de n'être point inquiété.

Il se décida au bout de deux ou trois jours à s'informer en allant vendre sa chasse.

Ordinairement il remettait son gibier à une vieille femme veuve et mère de braconnier, qui trouvait tout simple dans son inconscience de revendre à la ville les bêtes tuées chez autrui.

Deux fois la semaine, elle préparait au Roussot des vivres et des munitions.

Le jeudi soir étant venu, il se présenta donc chargé de son butin chez la mère Andrette.

Mais au seuil de la cuisine il s'arrêta stupéfait.

La vieille, une paysanne menue, toute ratatinée sous sa coiffe et le petit châle épinglé autour de son buste, pleurait près du foyer le visage couvert de son tablier de grosse toile.

— Hé ben, fit le Roussot, qu'est ce que c'est donc ?

— Mon fieu, y s'ont pris Jacquet, y veulent l'emmener.

— Pourquoi ?

— On dit... on dit que c'est lui qui a tué le père Moiraud.

Le braconnier devint blême.

— Dites-moi ça ! cria-t-il en lui saisissant le bras.

La vieille se jeta dans un monologue confus, interminable, coupé de sanglots.

Roussot l'écoutait d'un air sombre.

Depuis ses petits jeux d'enfance, il connaissait Jacquet. C'était comme lui un braconnier incorrigible, mais de goûts plus civilisés, car il habitait le village, fréquentait le cabaret et avait pris femme dès ses vingt ans. Il avait eu parfois des propos aigres avec le père Moiraud. Cela étant connu des gendarmes, les soupçons s'étaient portés sur Jacquet.

Des voisins l'avaient vu justement sortir de chez lui son fusil sur l'épaule le soir du crime. Il avait été rencontré, à l'aube, regagnant sa demeure chargé de gibier. C'étaient là des présomptions terribles. Aussi avait il beau protester de son innocence, nul n'y croyait.

— C'est pas vrai pourtant, marmottait la mère entre ses hoquets, Jacquet l'a pas seulement vu, c'est moi qui s'y ai dit qu'on avait trouvé Moiraud qui était tout bleu.

Roussot écoutait, les dents serrées. S'il y avait une lueur d'amitié dans son cœur sauvage, c'était pour cette vieille mère Andrette, le seul être compatissant qui l'eût accueilli autrefois.

En face d'elle, sa bru pleurait, insensible à tout, un enfant endormi sur ses genoux.

Les regards du braconnier allaient de l'une à l'autre de ces femmes.

— Faut pas tant pleurer la mère, dit-il enfin. Jacquet n'est pas mort... On peut... trouver...

— Ah ! si on savait !... Faut bien être canaille de laisser prendre des innocents...

Elle se leva pour sortir d'un buffet branlant du pain et du tabac.

Roussot vidait à terre un sac plein de lapins.

— C'est-y tôt qu'on l'emmène ? demanda-t-il encore.

— Au jour... Y prendront le premier train.

— Bon courage, pleurez pas trop !

Il prit son sac et partit.

IV

Un trouble profond envahissait la conscience obscure du coupable. Jacquet était arrêté, prisonnier ! Il payait pour lui ! Sa pensée ne s'arrêtait point à l'impunité assurée par cette erreur judiciaire.

Il marchait rapidement dans la nuit, le front penché, courbé sous le poids d'un écrasant souci.

Jacquet était enfermé à la geôle municipale !

La vieille, la femme pleuraient toutes deux, désespérées !

Lorsqu'il avait tué dans une heure de terrible révolte, il ne songeait pas au châtiment. Il s'était même réjoui de toute absence de poursuite. Mais à présent qu'il savait son camarade pris ! Et cet innocent serait guillotiné !

Un frisson passa sur la chair du Roussot. Il errait maintenant entre les arbres, broyant sous son talon les menues brindilles qui couvraient le sol.

N'y pouvant plus tenir enfin, désireux de voir encore Andrette, il regagna le village, roda autour de la maison de Jacquet.

Par la petite fenêtre dépourvue de volets, il voyait la cuisine illuminée du feu qui brûlait dans l'âtre. Les deux femmes pleuraient toujours. De temps à autre, les plaintes d'Andrette arrivaient jusqu'à lui. Quelle désespérée, cette vieille mère ! Quand les grandes flammes violettes léchaient les parois de la cheminée, brodant les murs jaunes d'ombres fantastiques, il voyait couler les larmes sur son visage parcheminé.

Le Roussot s'attacha de nouveau à ce spectacle. Toute la nuit il courut ainsi dans une agitation de bête traquée. Il voulait voir passer Jacquet.

Dès que l'horloge de l'église eut marqué six coups, le malheureux sortit en effet par la porte de la mairie. Il s'avançait, les mains enchaînées, escorté de gendarmes sévères, au milieu d'une foule houleuse. La mère et la femme du braconnier suivaient en sanglotant, les petits cramponnés à leurs jupes. Alors le Roussot, la gorge serrée, tourna les talons pour regagner ses grands bois.

V

Mais il ne recouvra pas le calme. Ses jours et surtout ses nuits étaient hantés des plus sombres images. Bien qu'il ne connut la guillotine que par ouï-dire, il croyait voir à l'aube ses bras se détacher sur le ciel blême du petit jour. Jacquet monterait à cet échafaud, serait décapité.

Mais se livrer ! Il serait enfermé, il ne verrait plus rien de ce qu'il aimait. Un combat se livrait dans son cœur. Cet homme des bois avait une peur instinctive des bâtiments sombres aux portes verrouillées.

Cependant, deux mois s'étaient écoulés depuis l'arrestation de Jacquet. La vieille Andrette chaque semaine le tenait au courant. L'affaire était inscrite pour les prochaines assises. Ce jour arrivé, tout le village se rendit au chef-lieu. Roussot, bourrelé, fit comme les autres.

Lorsque, dans la salle des assises, il vit l'imposant appareil de la justice, la cour en robes rouges, les avocats en robes noires, et Jacquet amaigri, semblable à un spectre au milieu des gendarmes, une sourde émotion le saisit.

Lecture de l'acte d'accusation fut donnée. Puis les témoins défilèrent. Roussot, la tête dans ses mains, entendait à peine leurs dépositions.

A la suspension de l'audience, on dut le pousser hors de la salle. Hébété, il se laissait faire, ne sentant plus la faim ni la soif, inconscient de tout.

Son trouble s'accrut encore l'après-midi à l'approche de l'instant décisif.

Après un réquisitoire serré, l'avocat de Jacquet fit une plaidoirie éloquente ; mais ne pouvant s'appuyer sur aucun argument solide, il invoqua l'indulgence du jury, montrant la femme et les petits enfants de son client désormais sans pain.

Deux répliques se croisèrent encore entre le ministère public et la défense.

Le président dit alors à Jacquet de se lever s'il avait à ajouter quelque chose aux paroles de son défenseur.

Le braconnier se dressa, leva les bras en l'air et éclata en sanglots. Un cri d'Andrette lui répondit.

Le jury se levait pour aller délibérer.

— C'est une condamnation à mort, dit un voisin du Roussot.

Une sueur froide perlait aux tempes du sauvage.

— A quoi ? demanda-t-il d'une voix étranglée, à quoi qu'y sera puni ?

L'homme passa un doigt sur son cou.

— A ça, dit-il, on lui coupera la tête.

Le Roussot couvrit le visage de ses mains.

Devant les écrasantes preuves de sa culpabilité, les jurés délibérèrent à peine vingt-cinq minutes et revinrent dans la salle.

Alors le chef du jury, donnant lecture des questions posées : « L'accusé est-il coupable d'avoir, etc... » prononça d'une voix grave ces mots qui devaient faire tomber la tête d'un homme :

— Oui, à la majorité.

— Ça y est, dit encore le voisin du Roussot.

Et poussant le coude de celui-ci.

— Votre pays tient son affaire, il n'aura plus mal aux dents.

Mais, soulevé par le sentiment de justice naturelle qui sommeille au fond des âmes, le Roussot, son parti pris d'un seul coup se leva, bondit au milieu des assistants, et agitant ses mains tendues vers les gendarmes :

— Arrêtez moi, j'ai fait le coup ! Faut pas que Jacquet paye la sauce !

Un tumulte indescriptible s'élevait dans la salle. Le président croyait avoir à faire à un fou ; mais l'avocat de Jacquet, déjà accouru auprès de l'assassin, écoutait son récit.

L'audience fut suspendue. Le Roussot, arrêté, fit sa déclaration au procureur de la République, qui le référa à un juge d'instruction.

Une ordonnance de non lieu fut rendue contre Jacquet, à moitié hébété de joie. Andrette, transportée de revoir son fieu, pouvait à peine pardonner au Roussot ses cruelles angoisses.

. . . . . .

Trois mois plus tard, le coupable passait à son tour devant les assises.

Son avocat mit brillamment en relief sa conduite généreuse vis-à-vis de Jacquet.

Le jury, touché de son action, lui accorda le bénéfice des circonstances atténuantes. Il fut condamné aux travaux forcés.

LOUIS BRONZET.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire (typographie)	1,25
100 cartes ivoire (gravure lithographique)	2,25
100 cartes ivoire deuil (typographie)	2,50
100 cartes ivoire deuil (gravure-lithographique)	3,50

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées (typog.) et 100 enveloppes pour 1,75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (grav.-lit.) 2,75
Même boîte deuil, imprimées (typographie)... 3,50
» » » (gravure-lithographique).. 4,50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

Papier blanc	50 feuilles 50 enveloppes	0,80
» »	25 » 25 »	0,45
» couleur	25 » 25 »	0,50
» »	50 » 50 »	0,90

GRAND CHOIX DE

Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés

Double Liége, Triple Liége, du Laboureur, du Soldat, Hachette.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le chemin de fer de Roubaix à Herseaux. — M. Eugène Motte, conseiller général de Roubaix-Est, vient de recevoir la lettre suivante :

« Lille, le 28 décembre 1896. »

» Monsieur E. Motte, conseiller général,

» Comme suite à ma lettre du 28 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous informer que la Compagnie de chemin de fer du Nord espère pouvoir réunir au commencement de 1897, le jury pour l'expropriation des terrains nécessaires, tant à l'agrandissement de la gare de Roubaix-Wattrelos qu'à l'établissement de la ligne courante.

» M. l'ingénieur en chef de la Compagnie me fait connaître qu'il entreprendra les travaux au printemps prochain, et que la nouvelle ligne sera ouverte à l'exploitation au commencement de l'automne de 1898.

» Je ne négligerai rien en vue de hâter l'achèvement de cette ligne dont l'exploitation est attendue avec une légitime impatience par les populations intéressées.

» Agréez, Monsieur le Conseiller général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le Préfet du Nord,

» Signé : VEL DURAND. »

La liste des conscrits de la classe 1896. — Nous publions plus loin la liste des jeunes gens du canton Ouest de Roubaix (ville) appartenant à la classe de 1896, et qui prendront part aux opérations du tirage au sort le vendredi 5 février 1897, à huit heures et demie du matin.

Les cours publics organisés par les Facultés catholiques, interrompus par les fêtes de Noël et du nouvel an, reprendront ce soir, 8 janvier, à huit heures un quart, 84, Grand'Rue. M. E. Duthoit continuera ses leçons de Droit commercial.

Le service postal. — Nous recevons la lettre suivante :

« Roubaix, le 6 janvier 1897.

» Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

» Nous lisons dans le numéro de ce jour de votre estimable journal la lettre adressée à M. le Receveur des postes par M. O. Leburque, au nom du Syndicat des négociants en tissus. Le surcroît de correspondance amené par le nouvel an a complètement désorganisé le service des distributions, c'est ainsi que depuis huit jours les habitants de la rue d'Inkermann ne reçoivent le 1er courrier qu'après 10 heures le matin et le 2e entre 3 h. 1/2 et 4 heures de l'après-midi. Cela est intolérable. Nous prendrions cependant notre mal en patience, si ce désarroi ne durait que 8 à 10 jours et à cette époque de l'année; mais en temps ordinaire on n'est guère mieux servi (nous parlions de la rue d'Inkermann) : notre correspondance ne nous parvient jamais avant 9 heures le matin, 1er courrier, et vers midi le 2e. Aussi serions nous reconnaissants à M. le Receveur s'il voulait bien apporter une amélioration à cet état de chose.

» Veuillez, Monsieur le Directeur, nous faire le plaisir d'accueillir la présente dans vos colonnes et recevoir avec nos remerciments l'assurance de notre considération distinguée.

» *Des négociants de la rue d'Inkermann.* »

C'est à l'insuffisance du nombre des facteurs qu'il faut attribuer les retards dont se plaignent si légitimement nos correspondants.

L'Administration supérieure des postes le sait; si elle ne nous donne pas plus de facteurs, c'est que les crédits mis à sa disposition par les Chambres sont insuffisants.

C'est la même chose pour le service téléphonique de nuit qui est confié à un seul employé chargé en même temps du service télégraphique.

Nos représentants au Parlement ne pourraient-ils dire un jour à la tribune comment on traite cette grande ville de 130,000 habitants qui verse chaque année un million à l'administration des Postes et Télégraphes ?

Les sociétés qui naissent. — Par arrêtés préfectoraux en date du 28 décembre 1896, les sociétés ci-après sont autorisées à se constituer légalement : 1° Le *Pigeon Indomptable*, établie chez M. Weymans, cabaretier, rue de la Paix, et 2° le Club acrobatique *Excelsior*, établie chez M. Dillies, cabaretier, rue Ampère.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Dans la journée du jeudi, 7 janvier, il a été distribué 950 portions aux hommes et aux femmes, et 1290 aux enfants ; au refuge, 29 lits ont été occupés.

M. Ad. Coupez et les collectivistes. — Nous trouvons dans l'*Avenir* la lettre suivante de M. Ad. Coupez, conseiller municipal démissionnaire :

« A Monsieur le Rédacteur
de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

» J'avais l'intention de ne pas relever dans l'*Egalité* d'hier, la publication d'un engagement que j'aurais pris le 11 février, 96, à la veille des élections municipales, mais il est nécessaire et même intéressant de montrer aux électeurs la bonne foi des dictateurs du parti collectiviste.

» Sachant que je faisais partie de la *Ligue républicaine démocratique*, les membres du comité exécutif me demandèrent si j'acceptais d'être porté sur la liste du parti collectiviste; j'ai répondu affirmativement et en posant cette condition : c'est que j'aurai ma liberté entière de participer à la confection d'autres listes, ce qui fut accepté.

» *La preuve d'ailleurs en est dans les procès-verbaux* de la réunion des conseillers sortants. C'est du reste de notoriété publique.

» Maintenant la majorité du Conseil municipal ne s'est-elle pas mise en insurrection contre tous les Comités qui siègent à la Paix.

» Est-ce moi qui ai fait voter l'augmentation de la police ?

» Misérables prétextes, rengaines perpétuelles ; vous me faisiez un crime aux yeux de vos lecteurs, la semaine dernière, en disant que seul j'avais proposé au budget de 1895, l'augmentation de la police.

» Est-ce moi qui ai fait voter la venue du président de la République à Roubaix au milieu d'une fête de gymnastique, glorifiant au plus haut degré ce patriotisme qui vous fait peur ?

» Est-ce moi qui, violant le programme de Lyon depuis cinq ans, paye de gros employés au taux de huit et neuf mille francs avec des gratifications à deux époques de l'année ?

» *On donc sont les parjures à la parole donnée ? Et vous* avez l'audace de vous prétendre les précurseurs de la rédemption ouvrière en laissant tomber en ruines un immense bâtiment, tandis que l'hôpital est bondé, que les malades meurent faute de soins sur le pavé de Roubaix et que les vieux ouvriers roubaisiens ne peuvent pas trouver de gîte pour abriter leur vieillesse.

» N'essayez pas de me faire un crime de ma démission, car la chose est jugée par tous les électeurs, ils savent maintenant à quoi s'en tenir sur les promesses collectivistes.

» AD. COUPEZ ».

L'exposition du boulevard Gambetta. — L'ouverture officielle de l'exposition élevée au boulevard Gambetta et connue sous le nom de *Musée Dorangeon*, aura lieu, le samedi 9 janvier, à trois heures de l'après-midi.

Le lendemain, dimanche, à la même heure, la galerie sera définitivement ouverte au public.

Dans ce musée, que son fondateur appelle « Encyclopédie animée de l'Agriculture et de l'Industrie françaises » on verra, en réduction, à l'aide de machines microscopiques, la genèse, le développement, le fonctionnement de toutes les branches de l'activité nationale.

Pour l'industrie, l' « Encyclopédie animée » fera connaître, en modèle réduit, le fonctionnement, devant les visiteurs, de toutes les machines et la manière dont agissent leurs organes pour transformer les matières premières.

Ainsi, pour le tissage, on pourra examiner d'abord un dessin, sa mise en carte, le lisage, le piquage des cartons, leur enlaçage, leur placement sur la mécanique, ensuite la relation qui existe entre les crochets et les cartons, celle des crochets avec les fils etc., puis enfin la machine complète produisant le tissu représenté par le dessin du point de départ.

Cette démonstration, par le fait, aura lieu pour toutes les industries.

Le musée sera divisé en trois parties : l'Alimentation, le Vêtement et l'Habitation.

Dans chaque catégorie, à l'aide d'appareils de démonstration d'une vigoureuse exactitude, il sera permis au plus profane d'acquérir en quelques heures, une somme appréciable de connaissances générales sur les principales branches de l'industrie.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur l'exposition du boulevard Gambetta.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)

Un vol avec effraction au presbytère de Saint Jean-Baptiste. — Les cambrioleurs commencent à faire des visites nocturnes dans les presbytères.

Serions-nous en présence d'une bande qui aurait fait sa spécialité de ce genre d'opérations ? Déjà, dans la nuit de mardi à mercredi, plusieurs individus s'étaient introduits dans le presbytère de la paroisse Saint-Vincent, à Marcq.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, c'est le presbytère de la paroisse St-Jean-Baptiste, à Roubaix, qui a été le théâtre des exploits de MM. les cambrioleurs : ceux-ci se sont introduits dans les appartements de M. l'abbé Delesalle, curé, avec une adresse et une audace peu communes.

Les traces relevées de tous côtés montrent parfaitement comment les voleurs se sont introduits. Ils ont d'abord escaladé le mur du jardin, qui donne sur la campagne, puis se sont avancés sans bruit dans la cour du presbytère. Ils commencèrent alors par barricader une porte de la véranda avec un balais fortement fixé par des cordes de chaque côté.

Ils se mirent ensuite à pratiquer à la porte de l'arrière cuisine qui se trouvait près de là une série de trous autour de la serrure. Ils purent ainsi facilement enlever un assez grand morceau de planche. De cette façon, ils ouvrirent la serrure.

Ne trouvant rien à leur convenance dans l'arrière cuisine et et voulant pousser plus loin leurs recherches ils firent à la porte de la cuisine la même opération qu'à la précédente.

Les meubles furent fouillés, les objets mis sens dessus dessous. Les voleurs s'emparèrent d'un paquet de linge.

De la cuisine, ils pénétrèrent, toujours de la même façon, dans la salle à manger et de là dans le bureau de M. le curé. Cette dernière pièce semble avoir été la plus examinée par nos cambrioleurs, et c'est là d'ailleurs qu'ils se sont arrêtés. La bibliothèque a été complètement retournée. Un casier contenant des recueils de sermons n'a même pas échappé à leurs investigations.

Ils parvinrent ensuite à ouvrir les tiroirs d'un secrétaire. Quatre cent cinquante francs en espèces, dont deux cents francs provenant d'honoraires de messes à célébrer, s'y trouvaient et furent la meilleure part du butin.

Ils ne pouvaient d'ailleurs trouver plus, M. le curé ayant la bonne habitude de placer, chez un banquier, l'argent qu'il reçoit de ses paroissiens pour les nombreuses bonnes œuvres qu'il a fondées, et parmi lesquelles il nous permettra de citer à cette occasion le magnifique patronage qu'il vient d'ouvrir.

Ni M. l'abbé Delesalle, ni aucune des personnes qui restent au presbytère n'avait entendu de bruit pendant la nuit. Ce n'est que le matin, en descendant pour se rendre à l'église, que M. le curé s'aperçut de la visite nocturne qu'il venait de recevoir. Il fit prévenir M. Broigne, commissaire de police, qui ouvrit aussitôt une enquête. Une partie du linge pris par les voleurs a été retrouvé dans le jardin.

De nombreuses traces de bougies ont été relevées et permettent de suivre les cambrioleurs dans toutes leurs recherches.

Inutile de dire que ce vol audacieux a provoqué une vive émotion dans toute la paroisse.

Une tentative de vol boulevard de Colmar. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs restés inconnus ont tenté de fracturer, à l'aide d'une pince-monseigneur ou de tout autre instrument analogue, la porte de M. Colin, agent d'affaires, boulevard de Colmar. Malgré leurs efforts, ils n'ont pu y parvenir. Plainte a été déposée au parquet par M. Colin.

L'accident de la rue Nain. — Mort de la victime. — Nous relations dans notre numéro de lundi matin que le domestique de M. François Roussel, fabricant de tissus, rue Nain, était tombé d'un grenier au fourrage dans la cour, en se fracturant la jambe gauche et le bras droit. La victime, César Gueldhof, âgé de quarante-deux ans, qui avait été transporté à l'Hôtel-Dieu, est mort mercredi, vers midi, des suites de ses blessures.

CROIX. — La suppression de l'indemnité allouée au vicaire. — Depuis la création d'un vicariat à Croix une somme de 650 francs était, chaque année, votée par le Conseil municipal de cette commune, à titre d'indemnité de logement, au titulaire de ce poste. Cette indemnité vient d'être supprimée.

Il y a quelques jours, M. le curé de Saint-Martin, ayant entendu parler du projet de la municipalité, se rendit à la mairie où on lui déclara simplement que le traitement de son vicaire, M. l'abbé Farcy, avait été rayé du budget de l'année 1897.

Les renseignements que nous avons pris confirment le fait.

Cette mesure prise par la municipalité collectiviste de Croix, mettra la fabrique de la paroisse St-Martin, dont les charges sont déjà énormes, dans la nécessité de chercher de nouveaux moyens d'augmenter ses ressources. Nous croyons savoir que l'élévation du prix des chaises sera décidée incessamment.

Il faut ajouter que la somme de 650 francs, allouée à un seul vicaire, servait aussi à l'entretien de l'auxiliaire que, depuis quelques années déjà, devant l'accroissement toujours progressif de la population, M. le curé avait été obligé de s'adjoindre.

Nous doutons fort que cette mesure vexatoire puisse attirer des sympathies aux conseillers municipaux collectivistes de Croix.

Wasquehal. — *Le mouvement de la population pendant l'année 1896.* — Voici la récapitulation des naissances, décès, mariages qui ont eu lieu pendant l'année 1896 dans la commune de Wasquehal : 158 naissances, 93 décès, 42 mariages.

L'année 1895 avait donné 158 naissances, 102 décès, 35 mariages. Le nombre de naissances pour 1896 est donc égal à celui de 1895. Celui des décès est de 9 en moins, et, celui des mariages, de 7 en plus.

— *Les conscrits.* — La commune de Wasquehal compte 40 conscrits pour la classe de 1896. La classe de 1895 n'en comptait que 29, il y a donc une augmentation de 11. Le contingent n'a jamais été aussi élevé.

Lannoy. — *Une réunion des gardes champêtres du canton.* — Selon leur coutume, les gardes-champêtres du canton de Lannoy se sont réunis, hier, premier jeudi de l'année, sous la présidence de leur « colonel » et ont « étrenné » le juge de paix, l'huissier et le brigadier de gendarmerie.

Communications

CLUB DES GAIS PLAISANTS. — Les membres du « Club des Gais Plaisants » sont priés de ne pas manquer à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche prochain, 10 courant, à midi et demie très précises, au local, 87, Grande Rue. — Ordre du jour : Election du comité définitif ; payement des cotisations.

SOCIÉTÉ CHORALE SAINT-GEORGES. — Les membres de la société chorale « Saint-Georges » sont priés de ne pas manquer à la répétition qui aura lieu dimanche prochain, 10 courant, à onze heures et demie très précises. — Présence indispensable.

RENAISSANCE-CHORALE. — Les membres de la société chorale « La Renaissance » sont priés de ne pas manquer à la répétition qui aura lieu ce soir, à huit heures trois quarts, au local, chez M. Gustave Hochin, Martinoire. — Presence obligatoire. — Ordre du jour : Etude d'un nouveau chœur.

ENRHUMÉS !

Prendre le sirop pectoral DELABARRE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—42556

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, **tapissier-décorateur,**
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Réunion de commission. — La commission spéciale de l'éclairage électrique s'est réunie jeudi, à six heures, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le Maire : les différents membres ont donné connaissance des renseignements qu'ils avaient pu se procurer depuis la précédente séance.

Une série d'adjudications. — Il a été procédé, jeudi à trois heures, dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, aux adjudications ci-après :

1° Fournitures de bureaux nécessaires aux différents services de l'Administration municipale pendant les années 1897-1898-1899. — *Evaluation par exercice, 3600 fr.* — MM. Jean Debischop, rabais 25 0/0 ; Emile Frères, 33.30 0/0 ; Félix Dervaux, 35 0/0 ; Rosoor-Delattre, adjudicataire au rabais de 36 0/0.

2° Ferrure des chevaux de l'ébouage et du service des pompes à vapeur pendant les années 1897, 1898, 1899 : Evaluation de la dépense annuelle 8 0 fr. — MM. Vannieuwenhuyse, rabais 7 0/0; Léon Geva, 8 0/0; Philippe Damard, 40,52 0/0; Louis Herbaux, 12,75 0/0; François Duquesne, adjudicataire au rabais de 20,25 0/0.

Une soumission, celle de M. Edouard Herbaux, n'a pu être admise parce qu'elle n'avait pas été établie sur papier timbré.

3° Denrées nécessaires à la nourriture des chevaux de l'ébouage et du service des pompes à vapeur pendant l'année 1897 à partir du 1er janvier : Evaluation de la dépense 14.300 francs. — MM. E. Leblanc, rabais 12,25 0/0; H. Catteau, 12,75 0/0; Dutilleul fils, adjudicataire avec rabais de 13,25 0/0.

4° Entretien des rues et sentiers pendant une période de trois années à partir du 1er janvier 1897 : Evaluation de la dépense annuelle 60,000 fr. — MM. N. Pluquet, rabais 3 0/0; Victor Baudum, 5 0/0; Vve Baudum, 7 0/0; Louis Delannoy, adjudicataire au rabais de 8 0/0.

La séance était présidée par M. Sénéclar, adjoint, assisté de MM. Masurel-Leclercq et Bucoulombier, conseillers municipaux ; et en présence de M. Versmée, directeur du service de la Voirie ; et de M. Bulté fils, en remplacement de M. Bulté père, receveur municipal, empêché.

Médailles coloniales. — Nous apprenons que les anciens militaires dont les noms suivent, ont reçu du gouvernement, par l'entremise de la municipalité, la médaille coloniale, ayant fait plusieurs campagnes en Afrique : Roussel Jules, ex-sergent d'infanterie, rue Fin de la Guerre; Delplanque Louis, ouvrier tapissier : Danglos Louis, ex-caporal, cafetier au « Violon d'or », rue Nationale.

A propos d'une gaminerie. — Nous avons relaté dans un précédent numéro le procès-verbal dressé contre une jeune garçon de 13 ans, nommé Cornard, pour avoir frappé une jeune fille. On nous dit aujourd'hui que la plainte a été retirée et que tout se borne à une simple contravention.

Filouterie d'auberge. — Mercredi soir on amenait au poste une malheureuse bien connue de la police Delphine Allart, couturière, rue de la Dîme, qui s'était fait servir coup sur coup des verres de genièvre, à l'estaminet Daeno, rue du Prince, sans avoir un sou en poche. Elle a été maintenue pour filouterie d'auberge.

A la frontière. — Jeudi après-midi les gendarmes de Tourcoing ont escorté jusqu'à la frontière un convoi de neuf expulsés, dont une femme, venant tous de Lille.

Boubecque. — *Arrestation pour ivresse et bris de clôture.* — Jeudi, vers quatre heures de l'après midi, un ouvrier de ferme nommé Fauquenois, demeurant à Lille, étant en état d'ivresse, s'est mis à briser plusieurs carreaux de vitres à la ferme de M. Hazebrouck.

Le garde Gitry a arrêté Fauquenois, qui sera remis à la gendarmerie d'Halluin.

Linselles. — *Un réverbère renversé par une voiture.* — Le réverbère qui éclaire l'entrée de la rue de Bousbecque près du contour de l'église, a été renversé avec son support mercredi vers 6 heures du soir, par une voiture venant de Bousbecque.

La propriétaire de cette voiture, Mme veuve Grau, chaufournière à Hellemmes-lez-Lille, sera rendue responsable de la perte, évaluée à 150 francs, causée à la commune.

Marcq en Baroeul. — *Le vol au presbytère.* — De l'enquête faite par M. le commissaire de police de la Madeleine, il résulte qu'un seul malfaiteur probablement s'est introduit dans la maison, en passant dans le jardin. Un trou a été fait à la porte à l'aide d'un vilebrequin, dans le but assurément de la forcer. Mais les aboiements du petit chien ont interrompu, dans sa besogne, le malfaiteur, qui a cru prudent de quitter la place.

D'après les renseignements que nous avons pris, Mlle Daubresse, sœur de M. le Curé de Saint-Vincent, a entendu les cris du chien ; immédiatement, elle a fait part de ses craintes à son frère, mais déjà le malfaiteur avait pris la fuite. On est porté à croire que le cambrioleur n'avait pour mobile que le vol.

Bondues. — *Une tentative de vol au presbytère.* — Dans la nuit de mardi à mercredi, des cambrioleurs ont essayé, mais inutilement, de pénétrer au presbytère.

Ces malfaiteurs ont pratiqué une ouverture dans la porte du potager, ce qui leur a permis de l'ouvrir.

Une fois entrés dans le jardin, ils ont descellé le soupirail donnant sur la cave, mais ils ont été arrêtés de ce côté par de solides barreaux difficiles à enlever.

Ils ont essayé alors de pénétrer par une fenêtre donnant sur l'arrière cuisine. Après avoir démonté entièrement un grillage, ils ont, encore une fois, aperçu quelques barreaux impossibles à retirer.

Après ces deux essais infructueux, les cambrioleurs, découragés, sont sortis de la propriété par où ils étaient entrés, sans avoir pu pénétrer dans l'immeuble.

Roncq. — *Arrestation en vertu d'un mandat d'amener.* — Mercredi soir, M. le commissaire de police a arrêté au Blanc-Four Camille Everaert, âgé de 19 ans, tisserand, inculpé de coups et blessures envers M. Gustave Vanghelluwe, piqueur.

Ce dernier avait été assailli le dimanche soir, 27 décembre dernier; il avait reçu de nombreux coups.

Everaert, dénoncé par un témoin de l'agression, a été arrêté en vertu d'un mandat d'amener décerné par M. Deblock juge d'instruction.

LILLE

**Doctorale ignorance.